

## MAISON DES LYCEENS

La Maison des Lycéens est une association « loi 1901 » qui se compose de membres actifs : (élèves de l'établissement à jour de leur cotisation) et, d'une manière générale, de tout membre de la communauté éducative (personnels enseignants, administratifs, techniques, sociaux et de santé, ouvriers et de service, parents d'élèves) qui pourra intervenir dans un esprit de coopération et apporter ses compétences, tant pour l'animation que pour la gestion de l'association.

**SES BUTS** : La Maison des Lycéens inscrit son action dans un projet d'éducation à la citoyenneté. Elle est un lieu de rencontre et de détente. Elle encourage l'esprit de solidarité entre élèves et avec les associations humanitaires et permet de développer le sens des responsabilités chez les élèves. Elle couvre par une assurance toutes les activités qu'elle organise avec le concours des enseignants ou d'autres intervenants adultes et aide ses adhérents à financer leurs voyages scolaires.

**SES MOYENS** : Pour subsister et assurer une meilleure qualité de vie au sein du Lycée,

### **la Maison des Lycéens a besoin de la cotisation annuelle de ses membres.**

Pour l'année scolaire à venir, la cotisation est fixée à **8 euros** versée à l'inscription et dont le montant est fixé par son Conseil d'Administration.

Elle sert à financer l'assurance des activités et sorties, les activités de ses clubs et sa participation à l'aménagement des espaces de détente, l'organisation de la fête du printemps et du bal des terminales.

**L'adhésion n'est pas obligatoire, l'aide financière étant réservée aux adhérents, l'élève qui n'a pas cotisé participera aux activités à plein tarif.**



-----  
**Remplir ce coupon QUELLE QUE SOIT LA DECISION**

### **ADHESION A LA MAISON DES LYCEENS – Année Scolaire 2022-2023**

Les adhérents joindront :

- Le chèque à l'ordre de la Maison des Lycéens (inscrire le nom de l'élève au dos)
- ou
- Le paiement en espèces dans une enveloppe portant le nom de l'élève

L'élève \_\_\_\_\_ classe \_\_\_\_\_

- /\_\_\_/ adhère à la Maison des Lycéens et verse la cotisation de **8 euros** pour l'année scolaire 2022-2023.
- /\_\_\_/ n'adhère pas à la Maison des Lycéens.

Date : \_\_\_\_\_ et signature :